



Municipalité du Village de Val-David
Inspection de bâtiments
Secteur La Sapinière, Val-David

Rapport d'inspection de bâtiments

Version finale

2026-09-01

CA0074518.0102





Distribution du document

Municipalité du Village de Val-David

Inspection de bâtiments Secteur La Sapinière, Val-David

2026-09-01
CA0074518.0102

Préparé pour

Municipalité du Village de Val-David
2579 rue de l'Église, Val-David (Québec) J0T 2N0

Préparé par

WSP
1600 boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal, QC, H3H 1P9

Contrôle de la qualité	Nom	Date	Signature
Préparé par :	Henrick Privé, ing. OIQ No 5063584	2026-09-01	
Revu par :	Mathieu Nadeau, ing. OIQ No 5029479	2026-09-01	

Révisions

Rév.	Date	Information détaillée
00	2026-08-05	Rapport préliminaire
01	2026-08-13	Rapport préliminaire
02	2026-09-01	Rapport d'inspection – Version finale

Table des matières

1.	Inspection visuelle des bâtiments	1
1.1	Bâtiment 01 – Complexe hôtelier (no 1244)	1
1.1.1	Bâtiment principal (hôtel)	1
1.1.2	Bâtiments accessoires (garage et remise)	1
1.1.3	Bâtiment accessoire (remise de la piscine)	2
1.2	Bâtiment 02 – Petite maison (no 1080)	2
1.3	Bâtiment 03 – Grange et garage	2
1.3.1	Grange	2
1.3.2	Garage	3
1.4	Bâtiment 04 – Cabanon (No 1275)	3
1.5	Bâtiment 05 – Petite maison (No 1275)	3
1.6	Bâtiment 06 – Motel (No 1225)	4
1.6.1	Bâtiment principal (motel) :	4
1.6.2	Bâtiment accessoire (remise) :	4
1.7	Bâtiment 08 – Petite maison (No 1176)	4
1.8	Bâtiment 09 – Motel (No 1170)	5
1.9	Bâtiment 10 – Petite maison (No 1201)	5
1.10	Bâtiment 11 – Garage industriel de type « Archidrome »	6
1.11	Bâtiment 12 – Cabanon	6
1.11.1	Pour le bâtiment hors mandat :	6
1.11.2	Pour le bâtiment accessoire visé par le mandat :	6
2.	Limitations	7

Annexe A	Bâtiment 01 – Complexe hôtelier (no 1244)
Annexe B	Bâtiment 02 – Petite maison (no 1080)
Annexe C	Bâtiment 03 – Grange et Garage
Annexe D	Bâtiment 04 – Cabanon (no 1275)
Annexe E	Bâtiment 05 – Petite maison (no 1275)
Annexe F	Bâtiment 06 – Motel (no 1225)
Annexe G	Bâtiment 08 – Petite maison (No 1176)
Annexe H	Bâtiment 09 – Motel (No 1170)
Annexe I	Bâtiment 10 – Petite maison (no 1201)
Annexe J	Bâtiment 11 – Garage industriel de type « Archidrome »
Annexe K	Bâtiment 12 – Cabanon

1. Inspection visuelle des bâtiments

Dans le cadre du mandat, WSP s'est rendu sur le site de l'Hôtel de la Sapinière à Val-David le 30 juin 2026. Le site est localisé au 1244 rue de la Sapinière à Val-David. Lors de cette visite, WSP était accompagné de monsieur Gabriel Leblanc, chargé de projets à la Municipalité du Village de Val-David.

1.1 Bâtiment 01 – Complexe hôtelier (no 1244)

Le bâtiment 01 inspecté est un complexe hôtelier (no 1244) comprenant de deux à trois étages selon le secteur et un sous-sol. Fondé en 1918, le complexe a fait l'objet de plusieurs agrandissements au fil des années. La structure est constituée principalement d'une ossature légère en bois (OLB) reposant sur des murs de fondation. L'inspection a également porté sur les bâtiments accessoires présents sur le terrain, soit le garage et la remise située à l'arrière du bâtiment et la remise de la piscine située sur le côté.

L'inspection visuelle réalisée par WSP a mis en évidence les constats suivants :

1.1.1 Bâtiment principal (hôtel)

- Quelques secteurs du bâtiment principal présentent un risque important d'effondrement ;
- WSP recommande que le périmètre du bâtiment soit sécurisé au moyen d'une clôture de chantier installée à une distance minimale de 3 m du bâtiment ;
- **WSP recommande d'interdire l'accès au public aux zones de sécurité identifiées au plan de localisation en raison de l'état de détérioration avancé du bâtiment et des risques qui y sont associés selon le secteur ;**
- Bien que hors du mandat de WSP, il est recommandé que toute intervention ou tout travail réalisé à l'intérieur de ce bâtiment soit effectué sous la supervision d'un ingénieur en structure en raison de l'état de détérioration observé.

1.1.2 Bâtiments accessoires (garage et remise)

- WSP recommande que les deux bâtiments accessoires situés à l'arrière de l'hôtel soient inclus à l'intérieur de la clôture de protection à installer autour du bâtiment ;
- WSP recommande d'interdire toute entrée dans ces deux bâtiments en raison de leur état de détérioration avancé et du risque qu'il présente pour la sécurité du public.

1.1.3 Bâtiment accessoire (remise de la piscine)

- La remise de la piscine ne présente pas de risque d'effondrement à court terme ;
- WSP recommande le démantèlement du pavillon situé à l'arrière de la remise en raison de son instabilité et de son effondrement partiel ;
- Les débris et matériaux issus du démantèlement doivent être évacués du site ou, à défaut, être maintenus à l'intérieur d'une clôture de protection empêchant l'accès au public.

Les constats relevés lors de l'inspection visuelle sont présentés dans le rapport photographique à l'annexe A.

1.2 Bâtiment 02 – Petite maison (no 1080)

Le bâtiment 02 inspecté est une petite maison (no 1080) d'un étage et d'un sous-sol, construite en 1968. La structure est constituée d'une ossature légère en bois (OLB) reposant sur des murs de fondation.

L'inspection visuelle réalisée par WSP a mis en évidence les constats suivants :

- Le bâtiment présente un risque important d'effondrement ;
- WSP recommande que le périmètre du bâtiment soit sécurisé au moyen d'une clôture de chantier installée à une distance minimale de 3 m du bâtiment ;
- **WSP recommande d'interdire toute entrée dans le bâtiment en raison de son état de détérioration avancé et du risque qu'il présente pour la sécurité du public.**

Les constats relevés lors de l'inspection visuelle sont présentés dans le rapport photographique à l'annexe B.

1.3 Bâtiment 03 – Grange et garage

Le bâtiment 03 inspecté est constitué d'une grange et d'un garage dont l'année de construction est inconnue. La structure est constituée d'une charpente traditionnelle en bois de type grange à fermes et pannes.

L'inspection visuelle réalisée par WSP a mis en évidence les constats suivants :

1.3.1 Grange

- Un secteur du plancher de l'étage de la grange, à l'ouest des escaliers, présente un effondrement localisé du plancher de l'étage ;
- **WSP recommande d'interdire l'accès au public aux zones de sécurité identifiées au plan de localisation en raison de l'état de détérioration du plancher et des risques qui y sont associés :**

- WSP recommande que la cheminée en brique soit démantelée étant donné qu'elle présente une perte d'aplomb et risque de chutes.

1.3.2 Garage

- La toiture du garage présente un risque d'effondrement ;
- **WSP recommande d'interdire toute entrée dans le bâtiment en raison de son état de détérioration et du risque qu'il présente pour la sécurité du public.**

Les constats relevés lors de l'inspection visuelle sont présentés dans le rapport photographique à l'annexe C.

1.4 Bâtiment 04 – Cabanon (No 1275)

Le bâtiment 04 inspecté est un cabanon (no 1275) dont l'année de construction est inconnue. La structure est constituée d'une ossature légère en bois (OLB) reposant sur des murs de fondation.

L'inspection visuelle réalisée par WSP a mis en évidence les constats suivants :

- Le bâtiment présente un risque d'effondrement ;
- WSP recommande que le périmètre du bâtiment soit sécurisé au moyen d'une clôture de chantier installée à une distance minimale de 3 m du bâtiment ;
- **WSP recommande d'interdire toute entrée dans le bâtiment en raison de son état de détérioration avancé et du risque qu'il présente pour la sécurité du public.**

Les constats relevés lors de l'inspection visuelle sont présentés dans le rapport photographique à l'annexe D.

1.5 Bâtiment 05 – Petite maison (No 1275)

Le bâtiment 05 inspecté est une petite maison (no 1275) de deux étages et d'un sous-sol dont l'année de construction est inconnue. La structure est constituée d'une ossature légère en bois (OLB) reposant sur des murs de fondation.

L'inspection visuelle réalisée par WSP a mis en évidence les constats suivants :

- L'absence d'escalier et d'un accès sécuritaire a limité l'inspection du bâtiment ;
- Le bâtiment présente un risque d'effondrement ;
- WSP recommande que le périmètre du bâtiment soit sécurisé au moyen d'une clôture de chantier installée à une distance minimale de 3 m du bâtiment ;
- **WSP recommande d'interdire toute entrée dans le bâtiment en raison de son état de détérioration avancé et du risque qu'il présente pour la sécurité du public.**

Les constats relevés lors de l'inspection visuelle sont présentés dans le rapport photographique à l'annexe E.

1.6 Bâtiment 06 – Motel (No 1225)

Le bâtiment principal 06 inspecté est un motel (no 1225) d'un étage et d'un sous-sol, construit en 1936. La structure est constituée d'une ossature légère en bois (OLB) reposant sur des murs de fondation. L'autre bâtiment accessoire est une remise constituée d'une ossature légère en bois (OLB).

L'inspection visuelle réalisée par WSP a mis en évidence les constats suivants :

1.6.1 Bâtiment principal (motel) :

- À l'exception des plafonds, le bâtiment ne présente pas de risque d'effondrement à court terme ;
- WSP recommande un accès limité au bâtiment, par l'avant seulement, en raison de l'état de détérioration des galeries en bois ;
- **WSP recommande de limiter l'accès aux zones où les plafonds demeurent intacts et d'interdire l'accès aux secteurs présentant un effondrement ou des signes de détérioration avancée des plafonds ;**
- Présence d'un amoncellement de débris et de matériaux de construction à l'arrière du bâtiment. WSP recommande leur disposition vers un site approprié ou leur sécurisation au moyen d'une clôture de protection.

1.6.2 Bâtiment accessoire (remise) :

- WSP recommande que le périmètre du bâtiment secondaire soit sécurisé au moyen d'une clôture de chantier installée à une distance minimale de 3 m du bâtiment ;
- **WSP recommande d'interdire toute entrée dans ce bâtiment en raison de son état de détérioration avancé et du risque qu'il présente pour la sécurité du public.**

Les constats relevés lors de l'inspection visuelle sont présentés dans le rapport photographique à l'annexe F.

1.7 Bâtiment 08 – Petite maison (No 1176)

Le bâtiment 08 inspecté est une petite maison (no 1176) d'un étage et d'un sous-sol, construit en 1935. La structure est constituée d'une ossature légère en bois (OLB) reposant sur des murs de fondation.

L'inspection visuelle réalisée par WSP a mis en évidence les constats suivants :

- Le bâtiment ne présente pas de risque d'effondrement à court terme ;

- **WSP recommande de limiter l'accès au bâtiment aux entrées avant et arrière seulement afin d'éviter l'utilisation des escaliers intérieurs, lesquels n'ont pas fait l'objet d'une inspection ;**
- WSP recommande le retrait du chapeau métallique de la cheminée qui présente un risque de chute à l'extérieur.

Les constats relevés lors de l'inspection visuelle sont présentés dans le rapport photographique à l'annexe G.

1.8 Bâtiment 09 – Motel (No 1170)

Le bâtiment 09 inspecté est un motel (no 1170) de deux (2) étages et d'un sous-sol, construit en 1935. La structure est constituée d'une ossature légère en bois (OLB) reposant sur des murs de fondation.

L'inspection visuelle réalisée par WSP a mis en évidence les constats suivants :

- Le bâtiment ne présente pas de risque d'effondrement à court terme ;
- **WSP n'a pas inspecté l'intérieur de l'aile droite du bâtiment pour des raisons de sécurité et recommande d'en interdire l'accès afin d'assurer la sécurité du public ;**
- **WSP recommande un accès limité au bâtiment, par l'avant seulement, en raison de l'état de détérioration des galeries en bois à l'arrière ;**

Les constats relevés lors de l'inspection visuelle sont présentés dans le rapport photographique à l'annexe H.

1.9 Bâtiment 10 – Petite maison (No 1201)

Le bâtiment 10 inspecté est une petite maison (no 1201) de deux étages, construite en 1968. La structure est constituée d'une ossature légère en bois (OLB) reposant sur des murs de fondation. L'agrandissement arrière est pour sa part construit en blocs de béton.

L'inspection visuelle réalisée par WSP a mis en évidence les constats suivants :

- Le plancher du bâtiment au rez-de-chaussée présente un risque d'effondrement ;
- La véranda située en façade avant présente une instabilité très importante ;
- WSP recommande que la façade avant du bâtiment soit sécurisée au moyen d'une clôture de chantier installée à une distance minimale de 3 m du bâtiment ;
- **WSP recommande d'interdire toute entrée dans le bâtiment en raison de son état de détérioration avancé et du risque qu'il présente pour la sécurité du public.**

Les constats relevés lors de l'inspection visuelle sont présentés dans le rapport photographique à l'annexe I.

1.10 Bâtiment 11 – Garage industriel de type « Archidrome »

Le bâtiment 11 inspecté est un garage industriel de type « Archidrome » dont l'année de construction est inconnue. La structure est constituée d'une voûte autoportante en acier galvanisé reposant sur une fondation en béton.

L'inspection visuelle réalisée par WSP a mis en évidence les constats suivants :

- Dans l'ensemble, le garage est en bon état et les déficiences observées sont mineures ;
- **La potence en bois sectionnée sur la mezzanine est instable et présente un risque important de chute. WSP recommande son démantèlement ;**
- La végétation présente à proximité des fondations pourrait favoriser la rétention d'humidité et accélérer la détérioration des fondations. WSP recommande son enlèvement autour du bâtiment sur une distance minimale de 3 m.

Les constats relevés lors de l'inspection visuelle sont présentés dans le rapport photographique à l'annexe J.

1.11 Bâtiment 12 – Cabanon

Le bâtiment 12 inspecté est un cabanon dont l'année de construction est inconnue. La structure est constituée d'une ossature légère en bois (OLB) reposant sur des murs de fondation en blocs de béton.

L'inspection visuelle réalisée par WSP a mis en évidence les constats suivants :

1.11.1 Pour le bâtiment hors mandat :

- La clôture de protection ne restreint pas adéquatement l'accès au bâtiment à risque. WSP recommande de refermer l'ouverture observée ;
- La clôture de protection est implantée près du bâtiment et pourrait ne pas assurer une zone de recul adéquate en cas d'effondrement. WSP recommande de la relocaliser à une distance suffisante afin de maintenir un périmètre de sécurité adéquat.

1.11.2 Pour le bâtiment accessoire visé par le mandat :

- Présence d'un amoncellement de débris et de matériaux de construction à proximité du cabanon. WSP recommande leur disposition vers un site approprié ou leur sécurisation au moyen d'une clôture de protection.

Les constats relevés lors de l'inspection visuelle sont présentés dans le rapport photographique à l'annexe K.

2. Limitations

La présente inspection visuelle ne permet pas de détecter l'ensemble des défauts de matériaux ou des déficiences structurales pouvant affecter le bâtiment. Aucune inspection de proximité de type (« doigt sur la pièce ») n'a été réalisée.

Les observations et commentaires contenus au présent rapport sont limités aux éléments visibles et accessibles à l'inspecteur lors de sa visite. Toute condition cachée, obstruée ou inaccessible n'a pu être évaluée et est limitée à ce qui était observable par WSP lors de la visite.

Les observations ont été réalisées à partir du niveau du sol ou des planchers et se limitent aux composantes pouvant être observées de façon sécuritaire au moment de l'inspection.

Les constats et recommandations formulées dans le présent rapport sont basés sur les conditions observées en date de l'inspection. L'état du bâtiment est susceptible d'évoluer à la suite des conditions météorologiques, des variations saisonnières ou de tout autre aléa pouvant affecter son intégrité structurale.

Aucune analyse, aucun calcul, ni aucune validation de la capacité portante des fondations ou de la superstructure n'ont été réalisés dans le cadre du présent mandat.



Annexes photographiques



Annexe A Bâtiment 01 – Complexe hôtelier (no 1244)

Photo No 01

Observations :

Vue d'ensemble des secteurs OUEST, CENTRAL et EST.



Photo No 02

Observations :

Secteurs OUEST et CENTRAL ;

Accès au lobby de l'hôtel pour l'inspection visuelle ;

Les portes et les fenêtres sont barricadées à tous les étages ;

La cheminée en brique semble être dans un bon état apparent et ne présente aucun signe de perte d'aplomb ;

Les toitures présentent une détérioration importante, favorisant les infiltrations d'eau.



Photo No 03

Observations :

Secteur CENTRAL ;

Les portes et les fenêtres sont barricadées ;

Plusieurs éléments présentent une dégradation avancée sur les bords de toitures, avec détachement de fragments et débris au sol ;

Les toitures présentent une détérioration importante, favorisant les infiltrations d'eau.



Photo No 04

Observations :

Secteurs EST ;

Les portes et les fenêtres sont barricadées ;

La cheminée métallique semble être dans un bon état apparent et ne présente aucun signe de perte d'aplomb ;

L'enveloppe du bâtiment n'est plus étanche par endroits, favorisant les infiltrations d'eau ;

Les toitures présentent une détérioration importante, favorisant les infiltrations d'eau.



Photo No 05

Observations :

Secteurs EST ;

Les portes et les fenêtres sont barricadées ;

Les toitures présentent une détérioration importante, favorisant les infiltrations d'eau.



Photo No 06

Observations :

Secteurs EST ;

Le revêtement extérieur de l'annexe latérale présente une détérioration importante, favorisant les infiltrations d'eau ;

Plusieurs éléments présentent une dégradation avancée, avec détachement de fragments.

Zone de sécurité : L'accès au public est interdit dans cette partie du bâtiment.



Photo No 07

Observations :

Secteurs EST ;

L'enveloppe de l'annexe latérale présente une détérioration importante, favorisant les infiltrations d'eau ;

Le revêtement extérieur de l'annexe latérale présente une détérioration sévère, favorisant les infiltrations d'eau ;

Affaissement et déformation importante du plancher et des murs porteurs en périphérie, susceptibles de mener à un effondrement.

Zone de sécurité : L'accès au public est interdit dans cette partie du bâtiment.



Photo No 08

Observations :

Secteurs EST ;

Le retrait du balcon au niveau du plancher du 2e étage expose la structure aux intempéries et aux infiltrations d'eau ;

La structure de plancher du 2e étage présente une pourriture sévère susceptible de mener à un effondrement.

Zone de sécurité : L'accès au public est interdit dans cette partie du bâtiment.



Photo No 09**Observations :**

Secteurs EST ;

Le plancher du 2e étage présente des signes d'écrasement importants ;

La structure de plancher du 2e étage présente une pourriture sévère pouvant mener à un effondrement ;

Le mur porteur en périphérie de cette partie de bâtiment est constitué de blocs de béton ;

Le mur porteur en blocs de béton présente une fissuration marquée et un flambement apparent, compromettant sa capacité portante.

Zone de sécurité : L'accès au public est interdit dans cette partie du bâtiment.



Photo No 10

Observations :

Secteurs EST ;

Le plancher du 2e étage présente des signes d'écrasement importants ;

La structure de plancher du 2e étage présente une pourriture sévère pouvant mener à un effondrement ;

Le mur porteur en périphérie de cette partie de bâtiment est constitué de blocs de béton ;

Le mur porteur en blocs de béton présente une fissuration marquée et un flambement apparent, compromettant sa capacité portante.

Zone de sécurité : L'accès au public est interdit dans cette partie du bâtiment.



Photo No 11

Observations :

Secteurs EST et CENTRAL ;

Les portes et les fenêtres sont barricadées ;

Le retrait de la terrasse au 1er étage expose la structure de plancher aux intempéries et aux infiltrations d'eau ;

Présence de débris et de matériaux au sol ;

Affaissement sévère de la toiture du bâtiment de trois étages situé à l'arrière-plan, susceptible de mener à un effondrement.

Zone de sécurité : L'accès au public est interdit dans cette partie du bâtiment.



Photo No 12

Observations :

Secteur CENTRAL ;

Les portes et les fenêtres sont barricadées ;

Plusieurs éléments présentent une dégradation avancée au toit, avec détachement de fragments et débris au sol.

Zone de sécurité : L'accès au public est interdit dans cette partie du bâtiment.



Photo No 13

Observations :

Secteur CENTRAL ;

Les portes et les fenêtres sont barricadées ;

Plusieurs éléments présentent une dégradation avancée au toit, avec détachement de fragments et débris au sol.

Zone de sécurité : L'accès au public est interdit dans cette partie du bâtiment.



Photo No 14

Observations :

Secteur CENTRAL ;

Les portes et les fenêtres sont barricadées.

Zone de sécurité : L'accès au public est interdit dans cette partie du bâtiment, incluant l'entrée au sous-sol.



Photo No 15

Observations :

Secteur CENTRAL ;

Les portes et les fenêtres sont barricadées ;

Plusieurs éléments présentent une dégradation avancée au toit, avec détachement de fragments et débris au sol.

Zone de sécurité : L'accès au public est interdit dans cette partie du bâtiment, incluant l'entrée au sous-sol.



Photo No 16

Observations :

Secteur OUEST ;

Les portes et les fenêtres sont barricadées ;

Plusieurs éléments présentent une dégradation avancée au toit, avec détachement de fragments et débris au sol.

Zone de sécurité : L'accès au public est interdit dans cette partie du bâtiment.



Photo No 17

Observations :

Secteur OUEST ;

Les portes et les fenêtres sont barricadées ;

Plusieurs éléments présentent une dégradation avancée au toit, avec détachement de fragments et débris au sol.

Zone de sécurité : L'accès au public est interdit dans cette partie du bâtiment.



Photo No 18

Observations :

Secteur OUEST ;

Les portes et les fenêtres sont barricadées ;

Plusieurs éléments présentent une dégradation avancée au toit, avec détachement de fragments et débris au sol.

Zone de sécurité : L'accès au public est interdit dans cette partie du bâtiment.



Photo No 19

Observations :

Secteur OUEST ;

La toiture basse du 1er étage présente une déformation sévère susceptible de mener à un effondrement.

Zone de sécurité : L'accès au public est interdit dans cette partie du bâtiment.



Photo No 20

Observations :

Secteur OUEST ;

Les toitures présentent une détérioration importante, favorisant les infiltrations d'eau ;

Des trous sont présents dans la couverture, favorisant les infiltrations d'eau.

Zone de sécurité : L'accès au public est interdit dans cette partie du bâtiment.



Photo No 21

Observations :

Secteur OUEST ;

Signes importants d'infiltration d'eau ;

Présence de débris au sol ;

Les murs porteurs en rondins de bois au rez-de-chaussée présentent une déformation hors plan (flambement) significative ;

Zone de sécurité : L'accès au public est interdit dans le secteur ouest.



Photo No 22

Observations :

Secteur OUEST ;

Les fermes de toiture à l'étage présentent une détérioration avancée compromettant leur capacité structurale ;

Zone de sécurité : L'accès au public est interdit dans le secteur ouest.



Photo No 23

Observations :

Secteur OUEST ;

Signes importants d'infiltration d'eau au plafond du rez-de-chaussée ;

Une poutre en rondins de bois présente une pourriture avancée compromettant sa capacité structurale ;

Zone de sécurité : L'accès au public est interdit dans le secteur ouest.

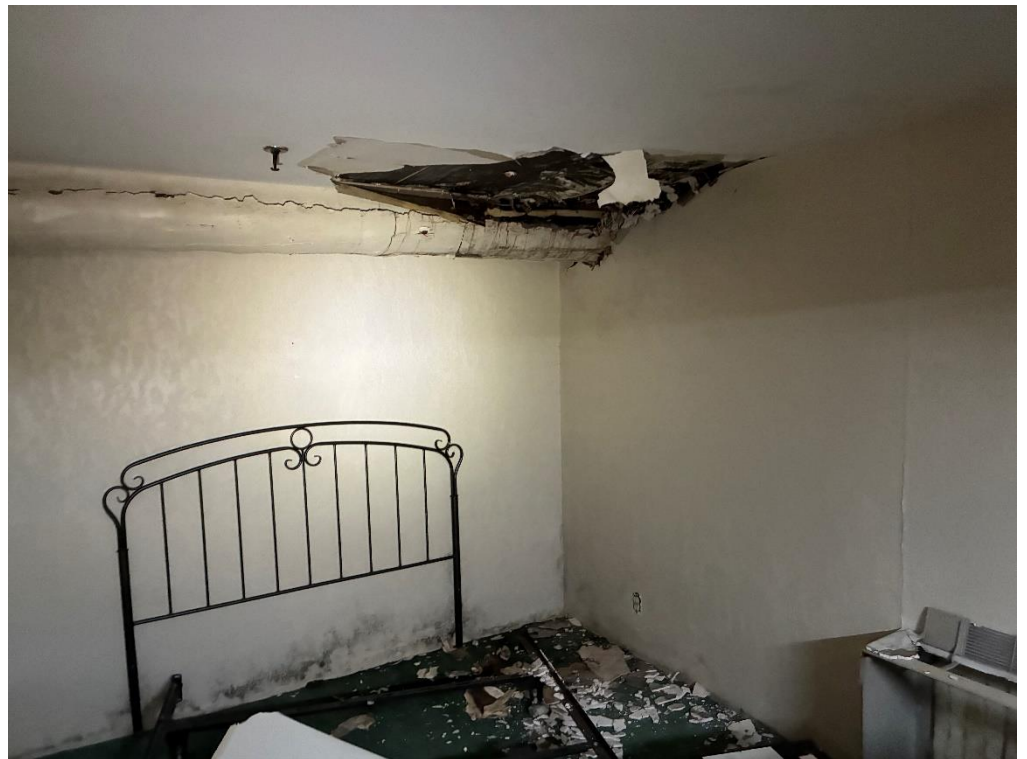


Photo No 24

Observations :

Secteur OUEST ;

Présence de meubles, de débris et de matériaux abandonnés au sol (typique) ;

Le plafond de la toiture présente une déformation majeure au rez-de-chaussée ;

Zone de sécurité : L'accès au public est interdit dans le secteur ouest.



Photo No 25

Observations :

Secteur CENTRAL ;

Présence de meubles, de débris et de matériaux abandonnés au sol (typique).



Photo No 26

Observations :

Secteur CENTRAL ;

Présence de meubles, de débris et de matériaux abandonnés au sol ;

Présence importante d'humidité sur la charpente de plancher en bois du rez-de-chaussée, observée depuis le sous-sol ;

Présence de moisissure sur plusieurs éléments de bois.



Photo No 27

Observations :

Secteur CENTRAL ;

Présence de meubles, de débris et de matériaux abandonnés au sol ;

Présence importante d'humidité sur la charpente de plancher en bois du rez-de-chaussée, observée depuis le sous-sol ;

Présence de moisissure sur plusieurs éléments de bois.



Photo No 28

Observations :

Secteur CENTRAL ;

Affaissement important du plancher de l'étage dans le secteur central arrière ;

Des fissures sont observées dans le mur extérieur de la partie centrale arrière du bâtiment.

Zone de sécurité : L'accès au public est interdit dans le secteur central arrière.



Photo No 29

Observations :

Secteurs CENTRAL et EST ;

Présence de meubles, de débris et de matériaux abandonnés au sol. Cette condition est observée de façon récurrente. ;

Des ouvertures sont présentes dans le plancher des salles de bain du bâtiment. Cette condition est observée de façon récurrente.



Photo No 30

Observations :

Bâtiments accessoires (garage et remise) situés à l'arrière du bâtiment ;

Les portes et les fenêtres sont barricadées ;

La toiture présente une détérioration importante, favorisant les infiltrations d'eau ;

Des trous sont présents dans la couverture, favorisant les infiltrations d'eau.

Zone de sécurité : L'accès au public est interdit dans cette partie du bâtiment.



Photo No 31

Observations :

Bâtiments accessoires (garage et remise) situés à l'arrière du bâtiment ;

Les portes et les fenêtres sont barricadées ;

Les toitures présentent une détérioration importante, favorisant les infiltrations d'eau ;

Des trous sont présents dans la couverture, favorisant les infiltrations d'eau ;

Les deux bâtiments accessoires doivent être contenus à l'intérieur de la clôture de protection.

Zone de sécurité : L'accès au public est interdit dans ces bâtiments.



Photo No 32

Observations :

Bâtiments accessoires (garage et remise) situés à l'arrière du bâtiment ;

La toiture présente une détérioration importante, favorisant les infiltrations d'eau ;

Des trous sont présents dans la couverture, favorisant les infiltrations d'eau.

Zone de sécurité : L'accès au public est interdit dans cette partie du bâtiment.



Photo No 33

Observations :

Bâtiments accessoires (remise de la piscine) situés sur le côté du bâtiment ;

La toiture présente une détérioration importante, favorisant les infiltrations d'eau ;

Des trous sont présents dans la couverture, favorisant les infiltrations d'eau.



Photo No 34

Observations :

L'enveloppe en pierres n'est plus étanche, favorisant les infiltrations d'eau ;

L'ossature en bois de la remise est exposée aux intempéries.



Photo No 35

Observations :

L'enveloppe en pierres n'est plus étanche, favorisant les infiltrations d'eau ;

L'ossature en bois de la remise est exposée aux intempéries.

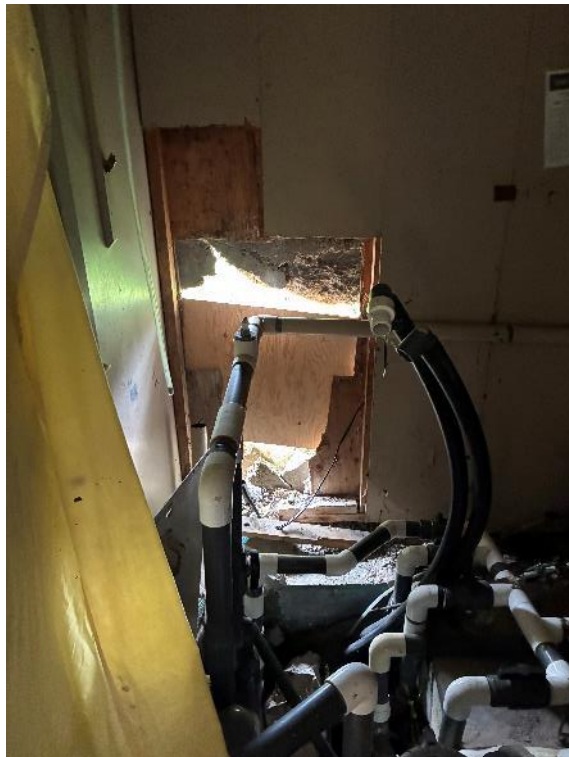


Photo No 36

Observations :

WSP recommande le démantèlement du pavillon en raison de son instabilité et de son effondrement partiel ;

Les matériaux de démolition doivent être évacués hors site ou sécurisés à l'intérieur d'une clôture de protection.



Photo No 37

Observations :

WSP recommande le démantèlement du pavillon en raison de son instabilité et de son effondrement partiel ;

Les matériaux de démolition doivent être évacués hors site ou sécurisés à l'intérieur d'une clôture de protection.



Annexe B Bâtiment 02 – Petite maison (no 1080)

Photo No 01

Observations :

Les portes et les fenêtres sont barricadées à l'exception du porche d'entrée.



Photo No 02

Observations :

Les portes et les fenêtres sont barricadées ;

L'enveloppe extérieure du bâtiment ne présente pas de signe de détérioration avancée ;

La toiture est fortement détériorée et favorise les infiltrations d'eau.



Photo No 03

Observations :

Les portes et les fenêtres sont barricadées ;

L'enveloppe extérieure du bâtiment ne présente pas de signe de détérioration avancée.



Photo No 04

Observations :

Les portes et les fenêtres sont barricadées ;

La cheminée en brique semble être dans un bon état apparent et ne présente aucun signe de perte d'aplomb ;

Le chapeau métallique de la cheminée est retenu de façon précaire au sommet de la cheminée et présente un risque de chute.



Photo No 05

Observations :

Les portes et les fenêtres sont barricadées à l'exception du porche d'entrée ;

La toiture est fortement détériorée et favorise les infiltrations d'eau ;

Plusieurs éléments de bois présentent des signes de dégradation importants ;

L'enveloppe n'est plus étanche et expose l'intérieur du porche d'entrée aux intempéries.



Photo No 06

Observations :

Plusieurs éléments de bois présentent des signes de dégradation importants ;

L'enveloppe n'est plus étanche et expose l'intérieur du vestibule aux intempéries ;

Présence de débris et de matériaux abandonnés au sol.



Photo No 07

Observations :

Les fermes de toit présentent des dommages sévères pouvant mener à l'effondrement de la toiture ;

Des signes majeurs d'infiltration d'eau sont observés au niveau de la toiture ;

Le sol est encombré de matériaux et de débris abandonnés.



Photo No 08

Observations :

Les fermes de toit présentent des dommages sévères pouvant mener à l'effondrement de la toiture ;

Des signes majeurs d'infiltration d'eau sont observés au niveau de la toiture.



Annexe C Bâtiment 03 – Grange et Garage

Plan de localisation :

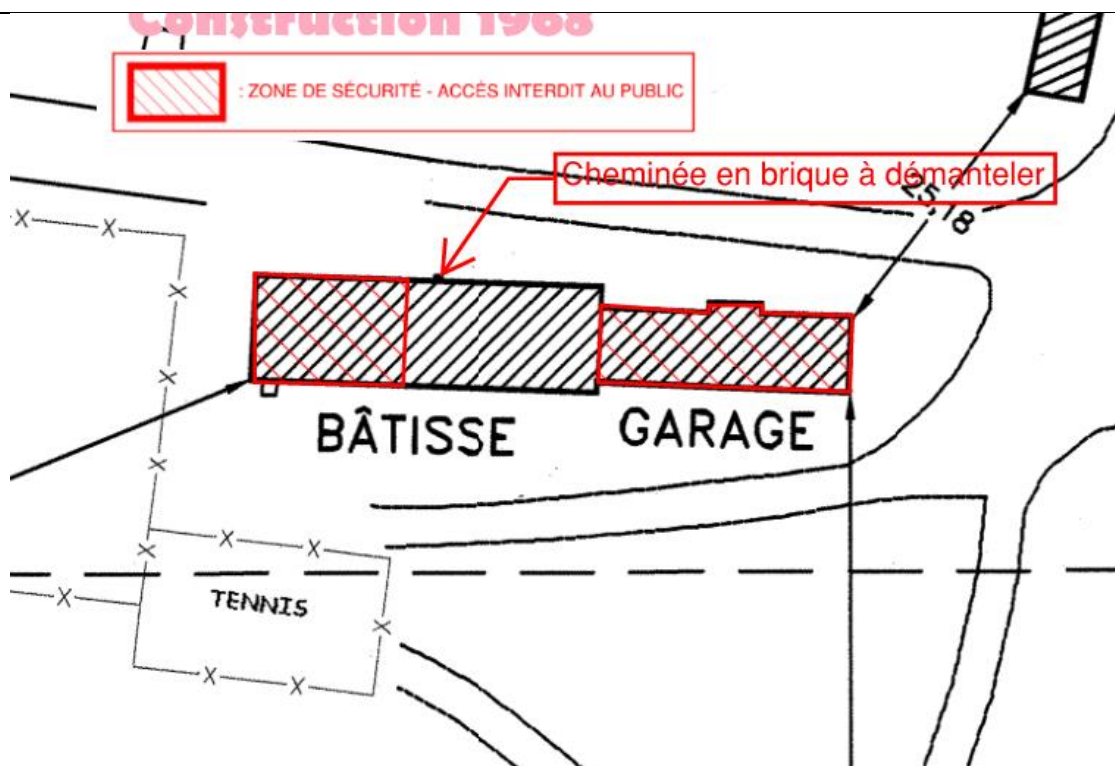
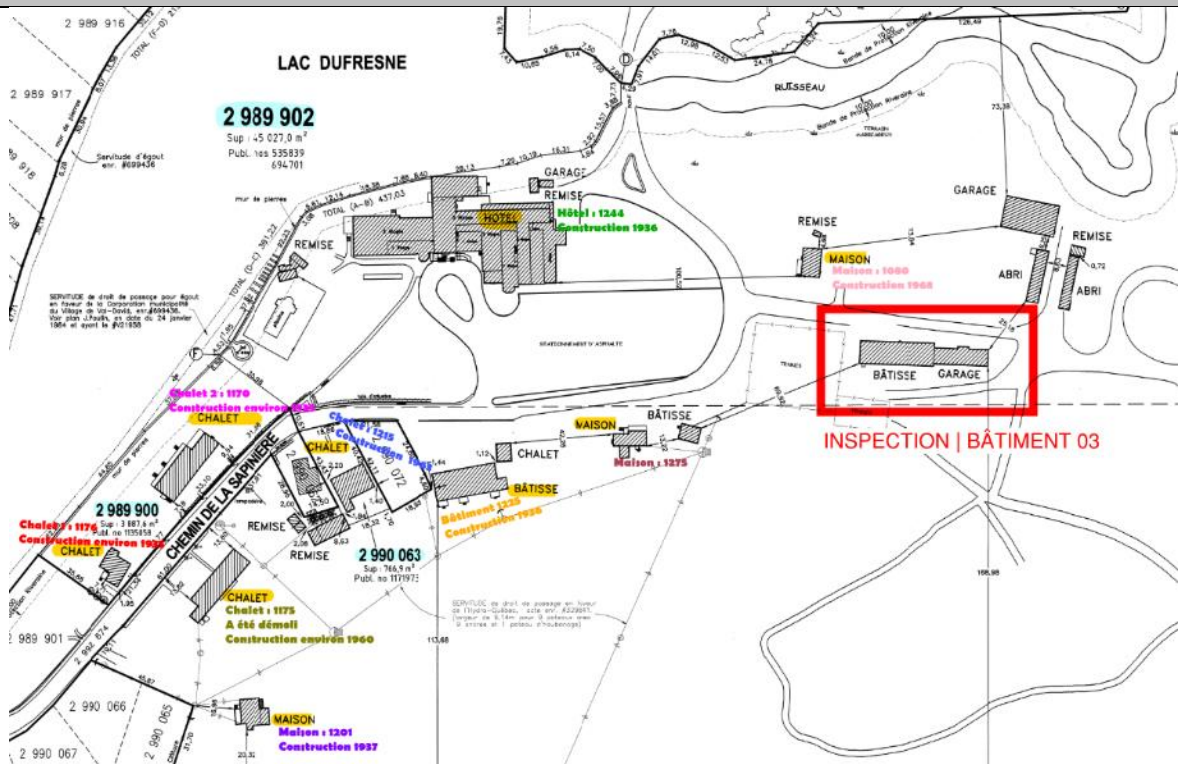


Photo No 01

Observations :

Les portes et les fenêtres sont barricadées ;

Les toitures présentent une détérioration importante, favorisant les infiltrations d'eau.



Photo No 02

Observations :

Zone de sécurité : L'accès au public est interdit dans cette partie du bâtiment ;

Présence de meubles, de débris et de matériaux abandonnés au sol.



Photo No 03

Observations :

Présence de meubles, de débris et de matériaux abandonnés au sol ;

Le plancher présente des dommages sévères ;

Des signes majeurs d'infiltration d'eau sont observés au niveau de la toiture.

Zone de sécurité : L'accès au public est interdit dans cette partie du bâtiment.



Photo No 04

Observations :

La structure de plancher présente des dommages sévères ;

Des signes majeurs d'infiltration d'eau sont observés au niveau de la toiture.

Zone de sécurité : L'accès au public est interdit dans cette partie du bâtiment.



Photo No 05

Observations :

Ouverture du contreplaqué au plancher.



Photo No 06

Observations :

Présence de meubles, de débris et de matériaux abandonnés au sol ;

Dans l'ensemble, la charpente de toiture en bois de la grange présente un bon état de conservation.

Zone de sécurité : L'accès au public est interdit dans cette partie du bâtiment.



Photo No 07

Observations :

Accès à l'étage de la grange.

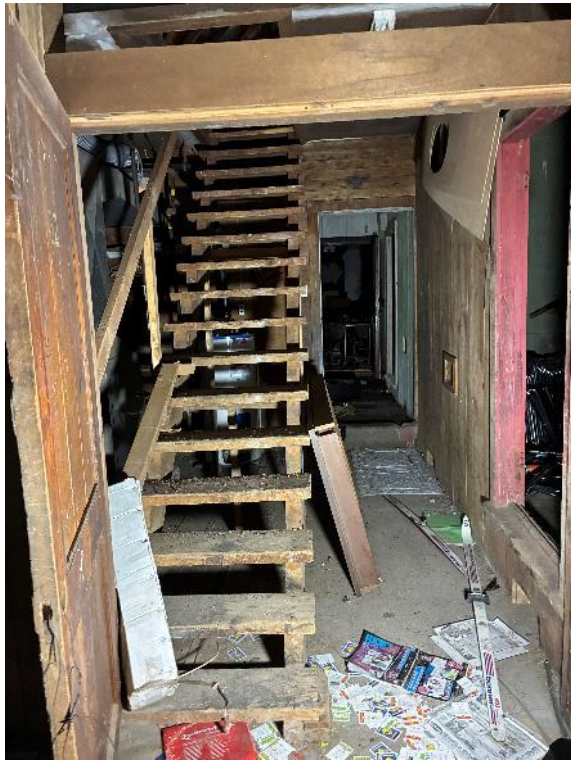


Photo No 08

Observations :

Présence de meubles, de débris et de matériaux abandonnés au sol ;

Dans l'ensemble, la charpente en bois de la grange présente un bon état de conservation.



Photo No 09

Observations :

La cheminée en brique présente une perte d'aplomb ;

WSP recommande le démantèlement complet de la cheminée en brique.



Photo No 10

Observations :

La cheminée en brique ne semble pas avoir d'ancrage latéral au bâtiment ;

La brique de la cheminée est éclatée et les joints endommagés.

WSP recommande le démantèlement complet de la cheminée en brique.



Photo No 11

Observations :

Les portes et les fenêtres sont barricadées ;

Les toitures présentent une détérioration importante, favorisant les infiltrations d'eau.



Photo No 12

Observations :

La présence de trous et d'ouvertures dans la toiture expose sa structure aux intempéries.



Photo No 13

Observations :

Effondrement d'une partie de la toiture du garage.



Photo No 14

Observations :

Effondrement d'une partie de la toiture du garage.



Photo No 15

Observations :

Le sol est encombré de matériaux et de débris abandonnés.



Photo No 16

Observations :

Les fermes de toit du garage présentent des dommages sévères;

Des signes majeurs d'infiltration d'eau sont observés au niveau de la toiture.



Annexe D Bâtiment 04 – Cabanon (no 1275)

Photo No 01

Observations :

Les portes et les fenêtres sont barricadées ;

La toiture présente un affaissement important et des signes de détérioration avancée.



Photo No 02

Observations :

Le palier en métaux ouvrés est effondré et ne permet plus un accès sécuritaire au bâtiment ;

Les portes et les fenêtres sont barricadées ;

La toiture présente un affaissement important et des signes de détérioration sévères.



Photo No 03

Observations :

Les portes et les fenêtres sont barricadées ;

La toiture présente un affaissement important et des signes de détérioration avancée.



Photo No 04

Observations :

La toiture présente un affaissement important et des signes de détérioration avancée ;

La toiture n'est plus étanche et expose l'intérieur aux intempéries.



Annexe E Bâtiment 05 – Petite maison (no 1275)

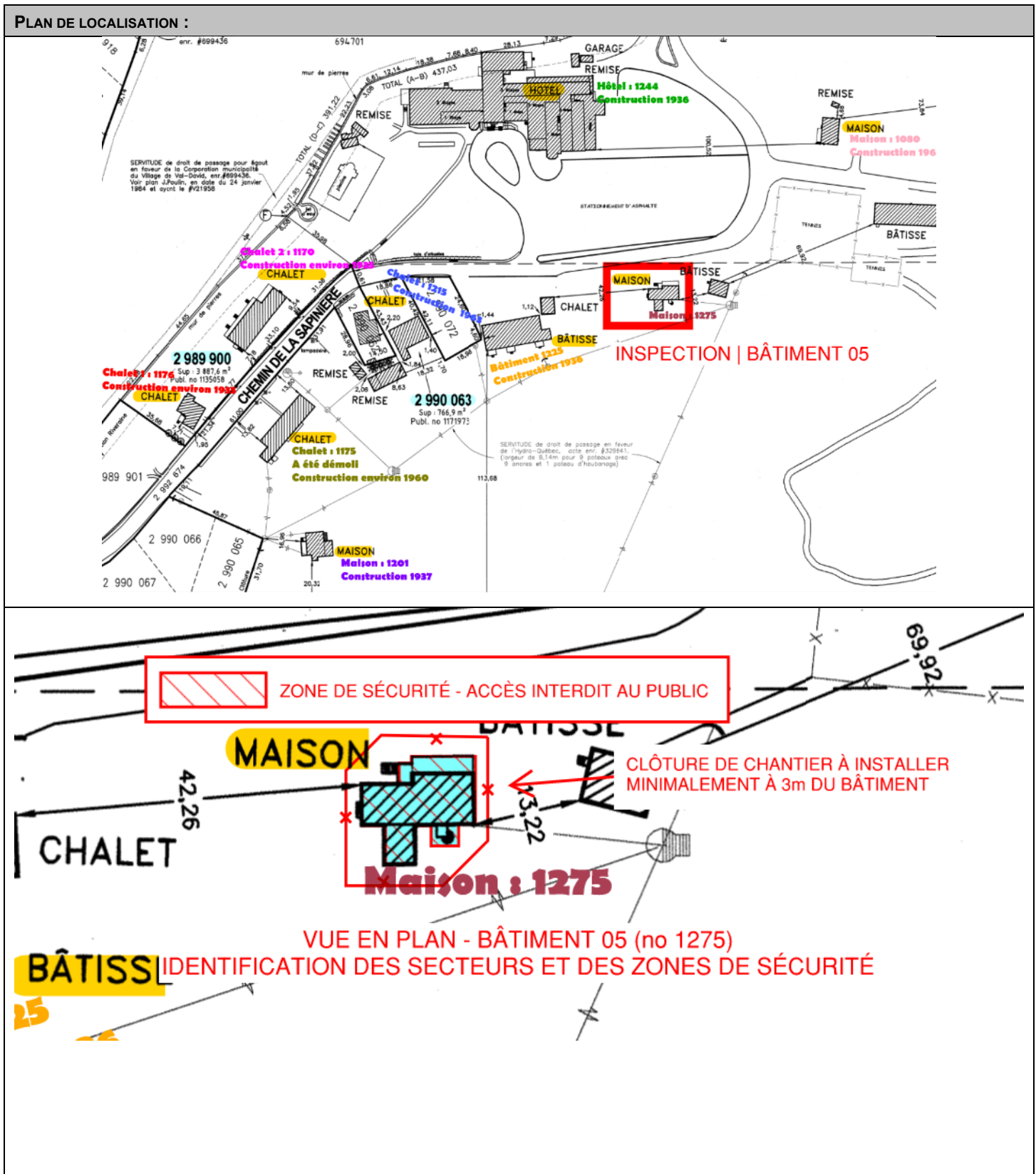


Photo No 01

Observations :

Les portes et les fenêtres sont barricadées au niveau du rez-de-chaussée et du sous-sol ;

La toiture présente des signes de détérioration importants ;

La cheminée en pierres naturelles semble être dans un bon état apparent et ne présente aucun signe de perte d'aplomb.



Photo No 02

Observations :

Les portes et les fenêtres sont barricadées au niveau du rez-de-chaussée et du sous-sol ;

L'absence d'escalier et d'un accès sécuritaire a limité l'inspection du bâtiment ;

La cheminée en pierres naturelles semble être dans un bon état apparent et ne présente aucun signe de perte d'aplomb.



Photo No 03

Observations :

Présence de débris et de matériaux abandonnés au sol.



Photo No 04

Observations :

Des signes importants d'infiltration d'eau sont observés au niveau du plafond au rez-de-chaussée.



Photo No 05

Observations :

L'absence d'escalier et d'un accès sécuritaire a limité l'inspection du bâtiment ;

Le retrait du perron a laissé plusieurs solives du porche d'entrée sans support ;

Le retrait du perron expose la structure de plancher au niveau du mur de fondation aux intempéries ;

Plusieurs éléments de bois présentent des signes de dégradation importants.



Photo No 06

Observations :

Les portes et les fenêtres sont barricadées au niveau du rez-de-chaussée et du sous-sol ;

Plusieurs éléments de bois présentent des signes de dégradation importants ;

L'enveloppe n'est plus étanche et expose l'intérieur du porche d'entrée aux intempéries.



Photo No 07

Observations :

Les portes et les fenêtres sont barricadées au niveau du rez-de-chaussée et du sous-sol.



Photo No 08

Observations :

Les portes et les fenêtres sont barricadées au niveau du rez-de-chaussée et du sous-sol ;

La toiture présente un affaissement important et des signes de détérioration sévères ;

La présence de trous et d'ouvertures dans la toiture expose sa structure aux intempéries ;

Le retrait de l'escalier en colimaçon expose la structure de plancher de l'étage ainsi que l'ossature porteuse en bois aux intempéries.



Photo No 09

Observations :

La toiture présente des signes de détérioration importants ;

Plusieurs éléments de bois présentent des signes de dégradation importants.



Photo No 10

Observations :

Plusieurs éléments de bois présentent des signes de dégradation importants ;

L'enveloppe n'est plus étanche et expose l'ossature porteuse en bois aux intempéries.



Annexe F Bâtiment 06 – Motel (no 1225)

Photo No 01

Observations :

Les portes et les fenêtres sont barricadées au niveau du rez-de-chaussée et du sous-sol ;

La toiture présente des signes de détérioration importants.



Photo No 02

Observations :

Le plafond présente un effondrement partiel ;

Présence de débris et de matériaux abandonnés au sol.



Photo No 03

Observations :

Le plafond présente un effondrement partiel ;
Présence de débris et de matériaux abandonnés au sol.



Photo No 04

Observations :

Les portes et les fenêtres sont barricadées au niveau du rez-de-chaussée et du sous-sol ;

Une conduite de gaz enfouie ayant déjà fait l'objet d'une fuite est présente à proximité du bâtiment ;

L'escalier menant au sous-sol est endommagé et présente une marche manquante ;

La structure de plancher à partir du sous-sol n'a pas été inspectée.



Photo No 05

Observations :

La galerie en bois est dans un état de dégradation avancé et ne permet plus un accès sécuritaire au bâtiment.



Photo No 06

Observations :

Présence d'un amoncellement de débris et de matériaux de construction à proximité du cabanon ;

Ces matériaux doivent être retirés ou sécurisés à l'intérieur d'une clôture de protection.



Photo No 07

Observations :

Les portes et les fenêtres sont barricadées au niveau du rez-de-chaussée et du sous-sol.



Photo No 08

Observations :

Les portes et les fenêtres du cabanon sont barricadées ;

La toiture présente un affaissement et des signes de détérioration importants.



Photo No 09

Observations :

Les portes et les fenêtres du cabanon sont barricadées ;

La toiture présente un affaissement et des signes de détérioration importants.



Photo No 10

Observations :

Le mur porteur semble avoir subi un mouvement et présente des signes d'instabilité.



Photo No 11

Observations :

Effondrement de la structure de plancher à l'intérieur du bâtiment.



Annexe G Bâtiment 08 – Petite maison (No 1176)

Photo No 01

Observations :

Les portes et les fenêtres sont barricadées au niveau du rez-de-chaussée et du sous-sol ;

La toiture présente des signes de détérioration importants ;

Plusieurs éléments de bois présentent des signes de dégradation importants.



Photo No 02

Observations :

Présence de meubles, de débris et de matériaux abandonnés au sol.



Photo No 03

Observations :

Signes importants d'humidité et d'infiltration d'eau au plafond ;

Présence de meubles, de débris et de matériaux abandonnés au sol.



Photo No 04

Observations :

Des signes importants d'infiltration d'eau sont observés au niveau du plafond au rez-de-chaussée.



Photo No 05

Observations :

La galerie en bois est dans un état de dégradation sévère et ne permet plus un accès sécuritaire au bâtiment.



Photo No 06

Observations :

La cheminée en pierres semble être dans un bon état apparent et ne présente aucun signe de perte d'aplomb ;

Le chapeau métallique de la cheminée est retenu de façon précaire au sommet de la cheminée et présente un risque de chute.



Photo No 07

Observations :

Les portes et les fenêtres sont barricadées au niveau du rez-de-chaussée et du sous-sol ;

Le vitrage de la porte d'accès au sous-sol est cassé.



Photo No 08

Observations :

Le plafond du sous-sol ne présente aucun dommage apparent ;

Présence de meubles, de débris et de matériaux abandonnés au sol.



Annexe H Bâtiment 09 – Motel (No 1170)

Photo No 01

Observations :

Les portes et les fenêtres sont barricadées au niveau du rez-de-chaussée ;

WSP a inspecté l'intérieur de l'aile gauche du bâtiment et autorise l'accès à une partie de la façade avant seulement.



Photo No 02

Observations :

Présence de meubles abandonnés à l'intérieur.



Photo No 03

Observations :

Les portes et les fenêtres sont barricadées au niveau du rez-de-chaussée ;

La toiture présente des signes de détérioration évidents ;

WSP a inspecté l'intérieur de l'aile centrale du bâtiment et autorise l'accès à partir de la façade avant seulement.

WSP n'a pas inspecté l'intérieur de l'aile droite du bâtiment, l'accès à cette section étant interdit.



Photo No 04

Observations :

Plusieurs éléments présentent une dégradation avancée sur les bords de toitures, avec détachement de fragments ;

La toiture présente des signes de détérioration évidents, favorisant les infiltrations d'eau.



Photo No 05

Observations :

Présence de meubles, de débris et de matériaux abandonnés au sol.



Photo No 06

Observations :

La cheminée en pierres semble être dans un bon état apparent et ne présente aucun signe de perte d'aplomb.



Photo No 07

Observations :

Les portes et les fenêtres sont barricadées au niveau du rez-de-chaussée à l'exception du porche ;

L'enveloppe du porche n'est plus étanche et expose l'intérieur aux intempéries ;

Un arbre de grande taille est tombé sur la toiture et a depuis été retiré. WSP interdit l'accès à l'aile gauche du bâtiment ;

La galerie en bois est dans un état de dégradation avancé et ne permet plus un accès sécuritaire au bâtiment. WSP interdit l'accès par l'arrière.



Photo No 08

Observations :

Les portes et les fenêtres sont barricadées au niveau du rez-de-chaussée ;

La toiture présente des signes de détérioration évidents, favorisant les infiltrations d'eau.

La galerie en bois est dans un état de dégradation avancé et ne permet plus un accès sécuritaire au bâtiment.



Annexe I Bâtiment 10 – Petite maison (no 1201)

PLAN DE LOCALISATION :

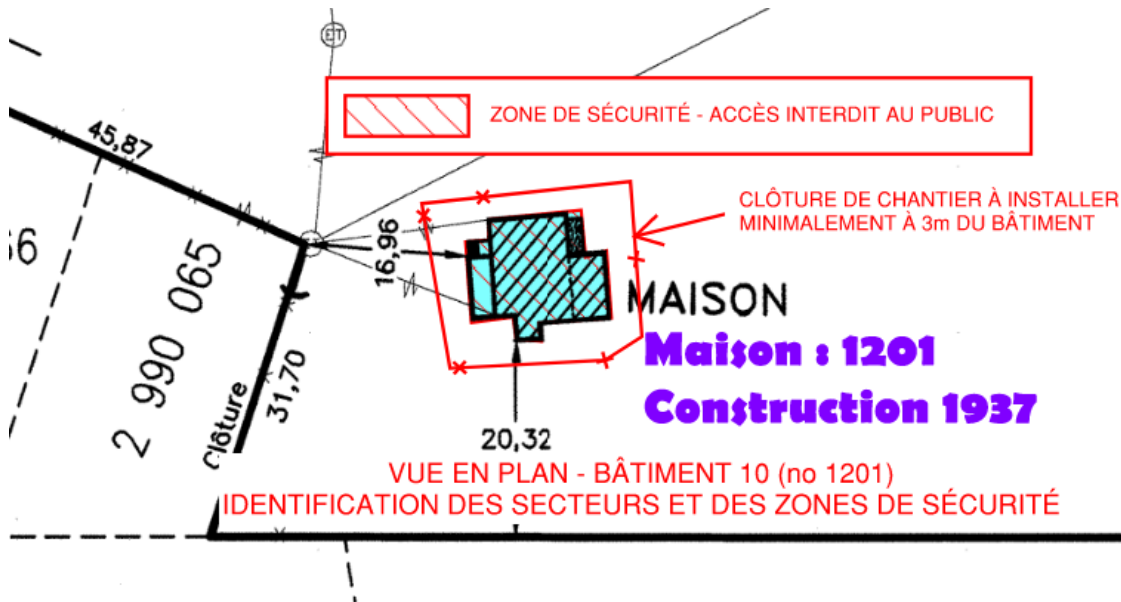
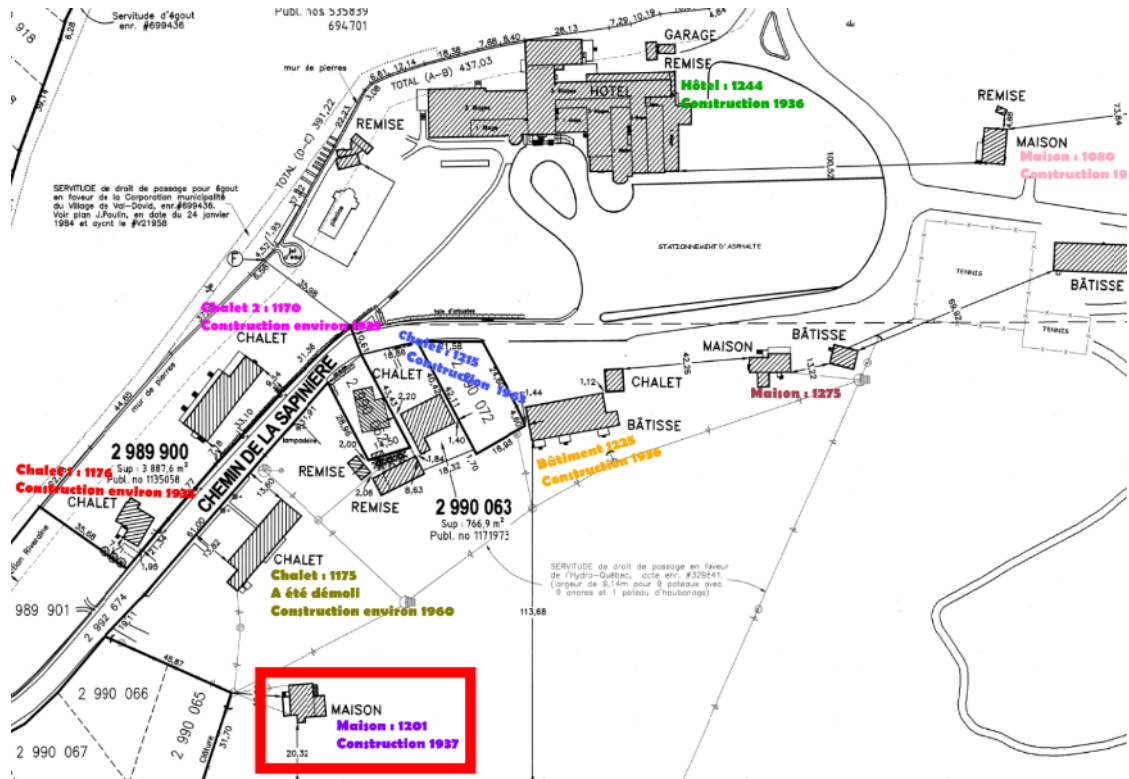


Photo No 01

Observations :

Les portes et les fenêtres sont barricadées au niveau du rez-de-chaussée ;

La toiture présente des signes de détérioration importants.



Photo No 02

Observations :

La galerie en bois est dans un état de dégradation avancé et ne permet plus un accès sécuritaire au bâtiment.



Photo No 03

Observations :

Les portes et les fenêtres sont barricadées au niveau du rez-de-chaussée ;

La toiture présente des signes de détérioration importants.



Photo No 04

Observations :

L'appui du plancher de la véranda sur le mur de soutènement en blocs de béton est instable ;

Le mur de soutènement en blocs de béton présente un bombement important compromettant sa stabilité.



Photo No 05

Observations :

Signes importants
d'humidité et d'infiltration
d'eau au plafond ;

Présence de débris et de
matériaux abandonnés au
sol.



Photo No 06

Observations :

Effondrement d'une partie
du plancher au rez-de-
chaussée.



Annexe J Bâtiment 11 – Garage industriel de type « *Archidrome* »

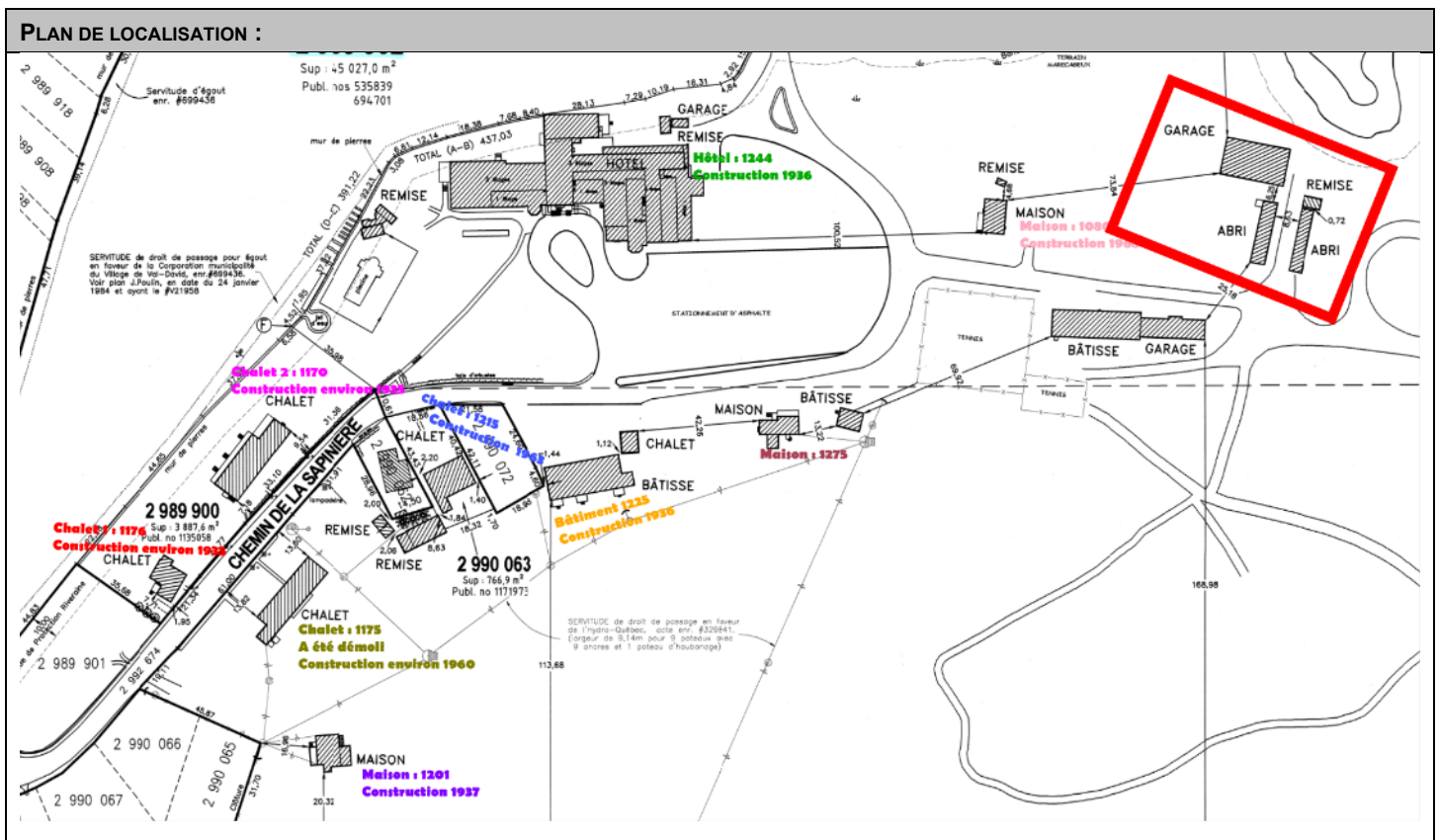


Photo No 01

Observations :

La voûte autoportante prend appui sur une fondation en béton ;

L'auscultation au marteau indique que le béton des fondations est sain ;

La voûte en acier galvanisé présente une corrosion légère sans perte de section apparente ;

La végétation présente à proximité des fondations pourrait favoriser la rétention d'humidité et accélérer la détérioration des fondations.



Photo No 02

Observations :

La voûte autoportante prend appui sur une fondation en béton ;

L'auscultation au marteau indique que le béton des fondations est sain ;

La voûte en acier galvanisé présente une corrosion légère sans perte de section apparente.



Photo No 03

Observations :

La voûte autoportante prend appui sur une fondation en béton ;

L'auscultation au marteau indique que le béton des fondations est sain ;

La voûte en acier galvanisé présente une corrosion légère sans perte de section apparente ;

La végétation présente à proximité des fondations pourrait favoriser la rétention d'humidité et accélérer la détérioration des fondations.



Photo No 04

Observations :

La voûte autoportante prend appui sur une fondation en béton ;

L'auscultation au marteau indique que le béton des fondations est sain ;

parement en acier du mur d'extrémité présente une perforation ponctuelle ;

La végétation présente à proximité des fondations pourrait favoriser la rétention d'humidité et accélérer la détérioration des fondations.



Photo No 05

Observations :

Le béton de la fondation présente un éclatement ponctuel sans armature apparente.



Photo No 06

Observations :

Mezzanine en bois contreventée par des jambes de force ;

La potence en bois sectionnée sur la mezzanine est instable et présente un risque de chute important.



Photo No 07

Observations :

Mezzanine en bois
contreventée par des
jambes de force ;

La potence en bois
sectionnée sur la
mezzanine est instable et
présente un risque de chute
important ;

Présence de meubles et de
matériaux abandonnés au
sol.



Photo No 08

Observations :

Aucun signe d'infiltration
d'eau au plafond de la
voûte ;

Présence de meubles
abandonnés sur la
mezzanine.



Annexe K Bâtiment 12 – Cabanon

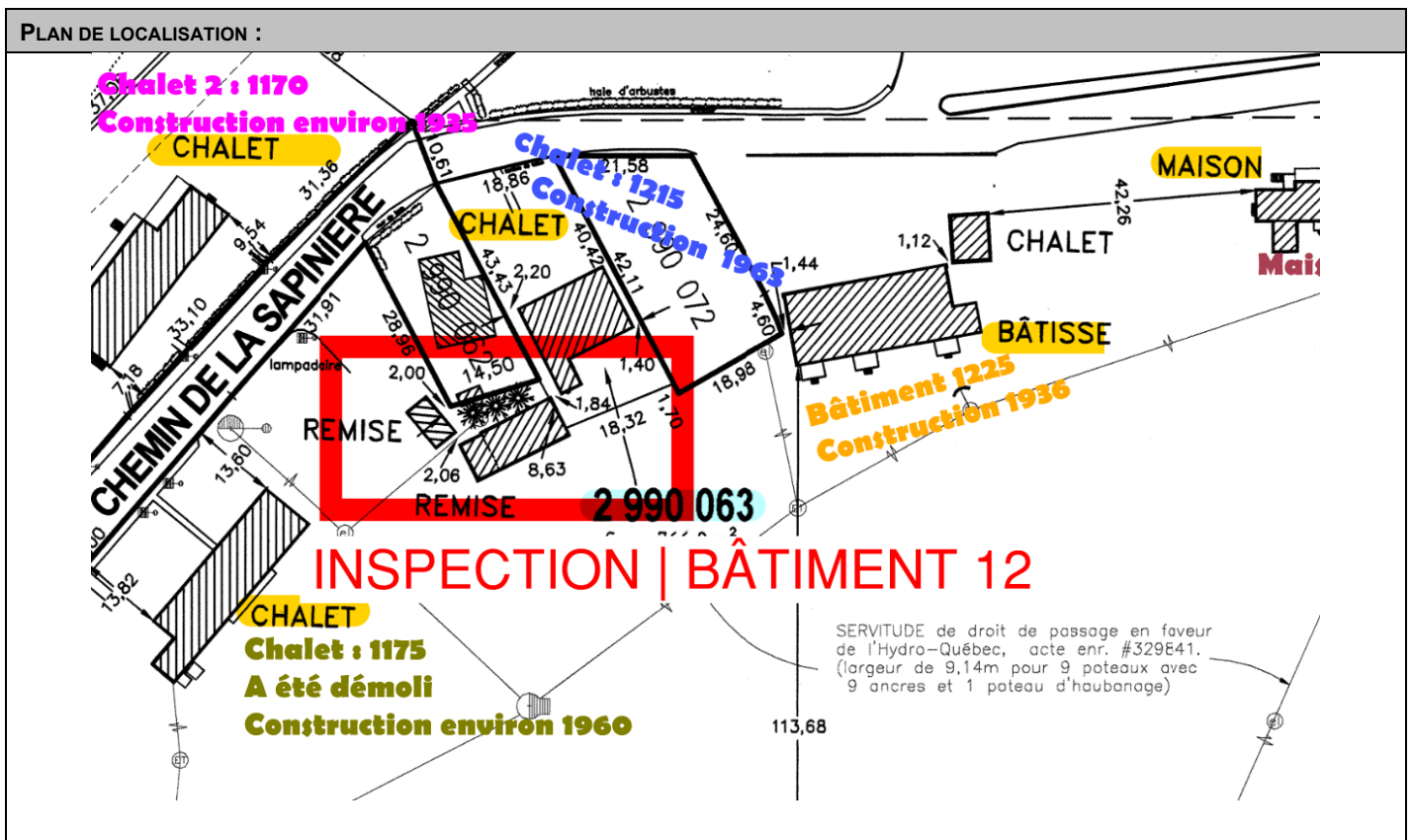


Photo No 01

Observations :

Bâtiment abandonné hors mandat ;

Une clôture de protection est présente autour du bâtiment abandonné hors mandat ;

La clôture de protection est implantée près du bâtiment et pourrait ne pas assurer une zone de recul adéquate en cas d'effondrement.



Photo No 02

Observations :

Une portion du bâtiment hors mandat s'est partiellement effondrée, compromettant sa stabilité ;

WSP constate que la clôture de protection ne restreint pas adéquatement l'accès au bâtiment à risque ;

La clôture de protection est implantée près du bâtiment et pourrait ne pas assurer une zone de recul adéquate en cas d'effondrement.



Photo No 03

Observations :

Bâtiment hors mandat entouré d'une clôture de protection et situé à proximité du cabanon inspecté.



Photo No 04

Observations :

Les ouvertures du cabanon sont barricadées ;

L'ossature porteuse du cabanon repose sur un mur de fondation en blocs de béton.



Photo No 05

Observations :

Le mur de fondation en blocs de béton présente des fissures et un déplacement localisé de certains blocs.



Photo No 06

Observations :

La porte n'est plus barricadée et nécessite la remise en place du contreplaqué de protection ;

Les travaux ont été effectués par la municipalité au moment de l'inspection ;

Présence d'un amoncellement de débris et de matériaux de construction à proximité du cabanon ;

Ces matériaux doivent être retirés ou sécurisés à l'intérieur d'une clôture de protection.



wsp



wsp.com